

SÉANCE DU 11 JUILLET 2014

Le vendredi 11 juillet 2014 à dix huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 3 juillet 2014 remise au domicile de chacun de ses membres, s'est réuni en Mairie de CHANGE sous la présidence de Monsieur Denis MOUCHEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames FOURNIER-BOUDARD, FRESNAIS, GLORIA, MAILLARD et de Messieurs RICHEFOU, BRETON, PUISSOCHET, et PENIGUEL excusés.

Date de convocation : 3 juillet 2014
Date d'affichage : 3 juillet 2014
Date d'affichage de la délibération : 15 juillet 2014

Pouvoirs : Monsieur RICHEFOU à Monsieur MOREL
Madame GLORIA à Monsieur LEPAGE
Monsieur BRETON à Madame BLOT
Monsieur PUISSOCHET à Monsieur PAILLARD
Madame MAILLARD à Madame BUCHOT
Monsieur PENIGUEL à Madame CHASLES

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur DESNÉ, Directeur Général.

Madame Clarisse SOUAR, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

PROCES VERBAUX SEANCES DES 29 ET 30 JUIN 2014 ADOPTION

Avant qu'il ne soit soumis à la séance du Conseil Municipal de ce 11 juillet 2014, conformément aux dispositions fixées par les articles L 2121-15 et L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé :

- **de bien vouloir prendre connaissance** du projet des procès-verbaux des réunions des 29 et 30 juin 2014.

Ces documents ont régulièrement été transmis au service du contrôle de légalité des services de la Préfecture respectivement les 30 juin et 3 juillet 2014.

- **de bien vouloir approuver** définitivement les termes de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

ELECTIONS SENATORIALES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Dans le cadre de l'élection d'un sénateur de la Mayenne, fixée le 28 septembre 2014, il est nécessaire de procéder au préalable à l'élection des délégués des conseils municipaux, suivant les dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2014.

Au vu de l'effectif du Conseil Municipal résultant du dernier renouvellement général de mars 2014, le nombre de délégués à élire pour CHANGÉ est de 15 titulaires et 5 suppléants.

ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Le président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection **de 15 délégués** et de **5 suppléants**.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à **18 heures 45**. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés

27

/

27

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

TITRE DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENU PAR CHAQUE LISTE
Liste Denis MOUCHEL	24
Liste Michel LEPAGE	03
Total des suffrages exprimés	27

I° - DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL POUR LES DELEGUES

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre des délégués à élire. Le quotient obtenu est ressorti à $\frac{27}{15} = 1,80$

15

II° - DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL POUR LES SUPPLEANTS

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire. Le quotient obtenu est ressorti à $\frac{27}{5} = 5,40$

5

III° - ATTRIBUTION DES SIEGES A CHAQUE LISTE

a) Au quotient

Le bureau a successivement divisé le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral des délégués puis par celui des suppléants. Cette opération a permis d'attribuer :

13 sièges de délégués et 5 sièges de suppléants à la liste Denis MOUCHEL.

1 siège de délégués et / siège de suppléants à la liste Michel LEPAGE.

b) A la plus forte moyenne

Attribution du 15^{ème} siège de délégué

Liste Denis MOUCHEL : $\frac{24 \text{ voix}}{13+1} = 1,714$

Liste Michel LEPAGE : $\frac{3 \text{ voix}}{1+1} = 1,500$

La liste Denis MOUCHEL a obtenu la plus forte moyenne et bénéficie du 15^{ème} siège.

c) Récapitulation

Ont obtenu au total :

La liste Denis MOUCHEL : 14 sièges de délégués, 5 sièges de suppléants.

La liste Michel LEPAGE : 1 siège de délégués, / sièges de suppléants.

PROCLAMATION DES ELUS

Dans chacune des listes auxquelles des mandats de Délégués et de suppléants ont été attribués, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation : les premiers, Délégués ; les suivants, Suppléants.

Tous les conseillers devront signer sur le registre des délibérations du conseil municipal et sur les trois exemplaires du procès-verbal

Ont été proclamés délégués :

- Denis MOUCHEL
- Sylvie FILHUE
- Jean-Bernard MOREL
- Nathalie FOURNIER-BOUDARD
- Jean-Yves CORMIER
- Caroline CHASLES
- Patrick PENIGUEL
- Jocelyne RICHARD
- Yves-Marie BELAUD
- Marie-Claire FRESNAIS
- Michel HAVARD
- Marinette BURLETT
- Christian PUISSOCHET
- Isabelle RABBÉ
- Michel LEPAGE

Ont été proclamés suppléants :

- Sylvain DURAND
- Marie-Noëlle BLOT
- Thierry BRETON
- Murielle BUCHOT
- Nicolas POTTIER

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant

Le Secrétaire